

## Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Espèces pélagiques Mercredi 19 Octobre – Madrid et visioconférence

Maria-José Rico (Présidente du Groupe de travail) a entamé l'ordre du jour par la validation du compte-rendu et de l'ordre du jour : les deux documents ont été validés à l'unanimité par le groupe.

### 1. Chinchards

Jérôme Jourdain (Président du GT II du CC Pélagique) a présenté les travaux et l'avis du CC Pélagique sur le chinchard Sud et Grande zone.

**Chinchard Sud (9a):** Les captures sont inférieures au RMD et la biomasse bien supérieure à Blim. Le CIEM propose une augmentation du TAC à 165 173 tonnes. Au vu de la révision des points de référence et des incertitudes liées, le plan de gestion proposé par le PELAC est aujourd'hui caduc. Cette année encore le PELAC ne propose donc pas de valeur de TAC pour ce stock et souligne l'urgence d'un interbenchmark conjointement avec les stocks Ouest et Mer du Nord.

**Chinchard ouest (8, 2a, 4a, 5b, 6a, 7a-c, 7e-k) :** Le recrutement est faible depuis plusieurs années, avec une tendance à la baisse de la biomasse, passant aujourd'hui sous Btrigger. Le CIEM propose donc un TAC 0 pour 2023.

En 2020, le CC Pélagique a élaboré un plan de reconstitution pour ce stock, suite au Brexit ce plan doit être négocié avec le Royaume Uni avant d'être mis en place. Ceci n'a pu être fait en 2021, le TAC a donc été fixé au RMD pour 2022. Avec la proposition d'un TAC 0 pour 2023 par le CIEM, la situation est aujourd'hui plus délicate.

Dans son avis le CC Pélagique, suggère alors de suivre son plan de reconstitution (avec un TAC de 15 513 tonnes), en cohérence donc avec ses avis précédents, et recommande à la Commission de discuter ce point avec le Royaume Uni. Un Interbenchmark est également recommandé pour ce stock.

A l'exception de Juan Carlos Corras (FREMSS), les membres du CCSUD ont exprimé leur accord avec les propositions du PELAC, le suivi du plan de reconstitution étant l'unique possibilité face à la proposition de TAC 0, ils soulignent cependant le risque que le chinchard devienne une *choke specie* pour de nombreuses pêcheries.

Concernant la définition d'un TAC uniquement pour le chinchard commun, en adéquation avec l'avis du CIEM (et non pour l'ensemble des espèces de chinchard), Jérôme Jourdain, a précisé qu'effectivement le CC Pélagique était en faveur de cette procédure, mais que pour se faire, des propositions de gestion pour les autres espèces minoritaires doivent être faites. Pour le moment, aucune solution n'a été identifiée.

## **2. Maquereau de l'Atlantique Nord**

Jérôme Jourdain a indiqué qu'au jour de la réunion, les négociations entre la Commission européenne et les États côtiers étaient en cours, la Commission a été très attentive aux courriers adressés par le CC Pélagique (et appuyés par le CCSUD), le CC Pélagique redoute cependant qu'un accord ne soit pas adopté, ce qui aurait un impact négatif sur la biomasse de ce stock. Jérôme Jourdain a précisé que ce manque d'accord, est une question politique et non technique, or une stratégie est nécessaire face au changement de distribution de l'espèce, conséquence du changement climatique.

Pour 2023, le CC Pélagique suggère de suivre l'avis du CIEM, et la mise en place d'une stratégie de long terme pour ce stock, à cet effet, plusieurs options ont été étudiées par le CIEM en 2020. Le CC Pélagique recommande également un benchmark sur ce stock afin d'inclure les résultats des récents projets de recherche (notamment sur la fécondité) dans l'avis du CIEM. Finalement, le CC Pélagique propose, en accord avec le rapport WKCOLIAS du CIEM, la mise en place de mesures de gestion pour le chinchard espagnol de l'Atlantique et donc que la Commission ajoute ce stock à la liste des avis que le CIEM doit fournir.

## **3. Sardine ibérique**

Les membres portugais et espagnols ont indiqué que les pêcheries ont pu reprendre cette année leurs activités et cibler la sardine ibérique. La ressource étant visiblement en bonne voie de récupération. Les membres ont rappelé l'incompatibilité des avis scientifiques avec la réalité pour ces espèces à croissance rapide, ce qui a pour ce stock entraîné de grandes difficultés pour le secteur, mettant en avant la dépendance à 95% de cette espèce avec l'anchois, pour certaines flottes. Cette erreur doit être évitée à l'avenir. Par ailleurs, le manque de visibilité, notamment associé avec la pêche d'anchois, due à la publication des avis scientifiques en cours d'année rend la gestion très difficile pour les entreprises, ils demandent donc que l'avis soit publié en début d'année afin d'aligner le calendrier de la recommandation à celui de la pêche.

Cependant, Ursula Krampe (DGMARE) et Cristina Perdiguero (Administration espagnole) ont indiqué que cet avis décalé n'est pas une question politique mais scientifique, les campagnes d'estimation ayant lieu au printemps, la publication de l'avis ne peut être avancée. L'administration espagnole ne se positionne pas contre ce changement, si jamais il s'avère possible.

## **4. Thon rouge**

Haritz Arrizabalaga (AZTI) a indiqué que les scientifiques recommandent l'adoption d'une stratégie de gestion (MSE) pour le thon rouge, si cela n'est pas le cas, le TAC 2022 devrait être maintenu en 2023.

Haritz Arrizabalaga a ensuite exposé l'état d'avancement de la procédure MSE, le panel 2 de l'ICCAT ayant quelques jours avant la réunion, pris un certain nombre de décisions et donc fixé certains paramètres, notamment :

- 2 règles candidates ont été sélectionnées : la BR et la FO avec une période d'introduction progressive. La BR permettrait un TAC 2023 de 40 000 tonnes, la FO de 38 000 tonnes
- Quant au pourcentage qui permettrait d'être dans la zone verte du diagramme de Kobe, des projections seront faites avec 65%. Cependant, les résultats ne sont pas encore disponibles. Haritz Arrizabalaga en réponse aux membres a précisé que cette décision, non testée auparavant, implique que de nouvelles estimations soient faites pour évaluer son impact sur les autres paramètres.
- La probabilité de passer sous Blim a été fixée à 15% maximum., ce qui a déjà été fixé.
- Une variabilité interannuelle de +20/-30%, sauf si la règle finalement choisie ne permet pas de garantir d'atteindre la probabilité de 15% évoquée au point précédent, dans ce cas la variabilité serait de +20/-35%
- Un cycle de révision de la procédure tous les 6 ans.

Les membres du groupe de travail ont discuté de la possibilité de rédiger un avis rapidement pour partager leur position à la Commission avant la plénière de l'ICCAT, reprenant leurs points d'entente :

- Soutenir la mise en place de la MSE pour le thon rouge, sans pouvoir se positionner sur la règle candidate BR ou FO
- Un cycle de 3 ans (et non 2) permettant plus de visibilité aux entreprises et une stabilité du TAC.
- Pas de modification de la clé de répartition.
- La limitation de la participation des parties-prenantes à la plénière de l'ICCAT.

Miren Garmendia (OPEGUI) et Raul Garcia (WWF) ont alors échangé sur l'accaparement des possibilités de pêche (notamment pour le thon obèse) par certains pays au détriment des pays en voie de développement et de leurs populations. Les membres du CC SUD s'opposent à un accaparement par des sociétés internationales et pays développés et non à la question des pays en voie de développement.

## **5. Thon Germon**

Haritz Arrizablaaga a indiqué qu'il n'y a pas d'évaluation du stock en 2022, les indicateurs pour le germon n'ont pas révélé de circonstances exceptionnelles, qui entraîneraient une révision de la règle, le TAC est donc maintenu pour 2023.

A la demande de la Commission Européenne les scientifiques ont entamé des travaux qui se poursuivront l'année prochaine ; ils ont ainsi étudié différentes variantes de la règle de gestion, et obtenu les résultats suivants :

- Un Bthreshold plus élevé -> meilleur état, moins de risque, captures plus faibles, variabilité plus élevée.
- Un Ftarget plus élevé -> quelques captures supplémentaires, mais pas toujours, et des pertes plus importantes dans l'état du stock, le risque et la variabilité.

- Si les séries de CPUE manquent : les indicateurs sont moins bons mais les objectifs de gestion sont atteints dans presque tous les cas.

Le programme scientifique de suivi des migrations a également fourni ses premiers résultats : la carte est disponible sur le site du CCSUD.

Les membres du CCSUD ont remercié l'AZTI pour l'ensemble de ses travaux, qu'ils vont étudier plus en détail.

Si cette année aucun changement n'est anticipé pour le thon germon, Haritz Arrizabalaga a cependant indiqué que 2023 sera une année clé, en effet la règle de gestion sera réévaluée, avec possiblement la fixation d'un nouveau TAC, voire d'une nouvelle règle suite à l'utilisation d'un modèle plus complexe.

## **6. Étiquetage produits à base de végétaux**

Maria-José Rico, présidente du groupe de travail, ainsi qu'Aurelio Bilbao, président du CCSUD, ont rappelé le contexte d'écriture de cette lettre : La publicité et étiquetage des produits végan peuvent porter à confusion les consommateurs, cependant les règlements européens, selon la Commission dans ses réponses apportées au CC Marché et au Parlement européen, sont suffisantes, leurs applications doivent donc être assurées par les États Membres. Le Président du CCSUD a donc proposé d'adresser un courrier aux États Membres sur ce point, courrier présenté ce jour aux membres du groupe.

L'ensemble des membres se sont positionnés en faveur de ce courrier, Ana Matias (SCIAENA), a cependant fait part d'une erreur de traduction (« código » sera remplacé par « denominacion » en portugais et espagnol) et demande à ce que l'impact économique de ces produits sur le secteur, cité dans le texte, soit précisé.

Finalement, Cristina Perdiguero (Administration espagnole) a indiqué qu'effectivement la réglementation empêche les industriels d'attribuer à des aliments des propriétés qu'ils n'ont pas.

### **BILAN :**

- **La majorité du CC SUD soutient les positions du CC Pélagique sur les stocks de chinchard et le maquereau de l'Atlantique Nord**
- **Un avis sur la MSE thon rouge sera proposé aux membres en urgence**
- **En 2023, le thon germon sera une priorité de travail pour le CC SUD**
- **La lettre sur le thon végan sera modifiée selon les propositions faites et soumise à la validation du Comité Exécutif.**